

V I V
A N T
I C I

OFFRE D'EMPLOI



COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE À LA GESTION DES COURS D'EAU

Sous la supervision du directeur du service de la gestion du territoire, le coordonnateur ou la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau est responsable des activités reliées à la gestion des cours d'eau ainsi que de la coordination des travaux s'y rattachant. Il ou elle assurera également les tâches suivantes :

- Appliquer, sur le territoire de la MRC, les dispositions des différents règlements, lois ou politiques en lien avec la gestion des cours d'eau;
- Recevoir les plaintes ainsi que les demandes d'intervention relativement à l'écoulement des eaux et en assurer le suivi;
- Procéder à l'inspection dans le cas de situations pouvant nuire au libre écoulement des eaux et informer les municipalités concernées de la problématique et des solutions potentielles;
- Planifier et réaliser les étapes entourant les travaux de cours d'eau;
- S'assurer que l'exécution des travaux de nettoyage (obstruction), d'entretien ou d'aménagement des cours d'eau est conforme aux normes;
- Communiquer et collaborer avec les divers intervenants impliqués dans la gestion des cours d'eau (soutien technique, information, sensibilisation, recommandations, participation aux comités, etc.);
- Assurer, en collaboration avec la direction générale et la greffe, le suivi des recours légaux et témoigner en justice au besoin;
- Préparer et inventorier les documents relatifs aux cours d'eau, produire des avis techniques;
- Lors des rencontres du CRCE, participer à la détermination des priorités des dossiers et des sujets à discuter, préparer l'ordre du jour et le compte-rendu;
- Suivre les mandats confiés aux ressources externes;
- Encadrer occasionnellement des stagiaires ou des étudiants;
- Proposer des orientations et les besoins en matière de gestion des cours d'eau pour le budget annuel.

PROFIL RECHERCHÉ

- Diplôme d'études universitaires en environnement, en géographie, en aménagement du territoire ou toute autre discipline connexe;
- Trois (3) années d'expérience pertinente en gestion des cours d'eau et connaissance des lois suivantes: Loi sur les compétences municipales (LCM) et Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

HABILETÉS REQUISES

- Habiletés dans les communications orales et écrites;
- Avoir une bonne capacité d'analyse, de jugement et de recherche de solution;
- Avoir un très bon sens de la planification et de l'organisation;
- Avoir une facilité à animer des réunions et des assemblées;
- Démontrer une grande maturité dans les situations délicates ou conflictuelles;
- Avoir une très bonne maîtrise de la suite Microsoft Office (Outlook, Word, Excel, Teams, PowerPoint);
- Avoir une bonne connaissance des logiciels ARCGIS et Quantum GIS;
- Avoir un permis de conduire valide et accès à un véhicule en tout temps.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- 70 heures par période de paie (2 semaines);
- Horaire flexible entre 8 h et 18 h;
- Assurances collectives et régime de retraite;
- Salaire entre 33.13 \$ et 37.31 \$, selon l'échelle salariale en vigueur;
- Travail en mode hybride.



L'entrée en fonction est prévue dès que possible.

Faites-nous parvenir votre candidature par courriel avec la mention « Coordonnateur/Coordonnatrice à la gestion des cours d'eau » à info@mrcpierredesaurel.com, avant le 18 mars 2021.